

# AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Aux actionnaires de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société »),

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de la Société sera transmise en direct par webdiffusion audio le jeudi 30 avril 2020 à 10 h (heure de Montréal), aux fins suivantes :

- (i) recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 29 décembre 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur s'y rapportant;
- (ii) élire onze administrateurs pour un mandat d'un an;
- (iii) examiner et, s'il est jugé opportun, adopter une résolution (dont le texte intégral est reproduit à l'annexe C de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe) visant à confirmer l'adoption et la ratification du régime de droits des actionnaires adopté par le conseil d'administration de la Société le 21 février 2020, comme il est décrit dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ci-jointe;
- (iv) examiner et, s'il est jugé opportun, approuver une résolution consultative (dont le texte intégral est reproduit à l'annexe D de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe) sur les pratiques de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction;
- (v) nommer l'auditeur pour un mandat d'un an;
- (vi) traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

Cette année, par prudence et pour faire face de manière proactive à l'impact sans précédent sur la santé publique de la maladie à coronavirus, également connue sous le nom de COVID-19, et pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et des autres parties prenantes, nous tiendrons l'assemblée sous forme virtuelle seulement, qui sera transmise en direct par webdiffusion audio. Les actionnaires, quel que soit leur emplacement, auront tous une chance égale de participer à l'assemblée et d'interagir avec les administrateurs, les membres de la direction de la Société et les autres actionnaires. Les actionnaires ne pourront pas assister en personne à l'assemblée. Lors de l'assemblée, vous aurez l'occasion de poser des questions et de voter sur plusieurs questions importantes. Nous vous encourageons à participer à l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront assister, participer, voter et poser des questions en ligne à l'assemblée au <https://web.lumiagm.com/199537532>. Les actionnaires non inscrits (c'est-à-dire les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'entremise d'un courtier, d'une banque, d'une société de fiducie, d'un dépositaire, d'un prête-nom ou d'un autre intermédiaire) qui ne se sont pas nommés eux-mêmes fondés de pouvoir pourront assister en tant qu'invités seulement. Les invités pourront écouter l'assemblée, mais ne pourront pas voter ni poser de questions. Le présent document contient des renseignements importants et des instructions détaillées sur la manière de participer à l'assemblée.

Montréal (Québec) Canada, le 4 mars 2020.

Par ordre du conseil d'administration,  
La vice-présidente, chef du contentieux  
et secrétaire,



Lindsay Matthews

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits en assistant à l'assemblée virtuelle en ligne ou en remplissant un formulaire de procuration. Si vous ne pouvez assister à l'assemblée virtuelle, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner dans l'enveloppe prévue à cette fin. L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'assemblée par un fondé de pouvoir autre que les administrateurs et dirigeants indiqués sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote (les « fondés de pouvoir de Gildan ») peut le faire en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote et en remettant ce formulaire suivant les directives. L'actionnaire doit avoir rempli et remis son formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas, avant de passer à l'étape suivante, soit l'inscription de son fondé de pouvoir. L'actionnaire qui souhaite se faire représenter à l'assemblée par une personne autre qu'un fondé de pouvoir proposé par Gildan, en particulier l'actionnaire non inscrit qui souhaite se nommer lui-même fondé de pouvoir pour assister, participer et voter à l'assemblée, DOIT inscrire ce fondé de pouvoir une fois remis le formulaire de procuration ou d'instructions de vote dans lequel il nomme ce fondé de pouvoir. Si l'actionnaire omet d'inscrire son fondé de pouvoir, ce dernier ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée. Sans numéro de contrôle, le fondé de pouvoir ne sera pas en mesure d'assister, de participer et de voter à l'assemblée. Pour inscrire un fondé de pouvoir, l'actionnaire DOIT visiter l'adresse <http://www.computershare.com/gildan> et fournir les coordonnées de son fondé de pouvoir à Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, de sorte que cette dernière puisse lui envoyer un numéro de contrôle par courriel.

Les procurations doivent parvenir à Computershare, 100 University Avenue, 8th Floor, North Tower, Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1) au plus tard à 10 h le deuxième jour ouvrable précédant le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les droits de vote s'attachant à vos actions seront exercés conformément aux instructions données dans la procuration.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, appelez Computershare au 1 800 564-6253 (sans frais en Amérique du Nord) ou au +1 514 982-7555 (en dehors de l'Amérique du Nord) au sujet de toute question relative au vote.

*Shareholders who would rather receive the Management Information Circular in English should notify the Corporate Secretary of Gildan Activewear Inc. of that fact.*